

Droit du travail

Le licenciement pour inaptitude

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Jean s'est cassé les deux jambes au ski et a été déclaré inapte. L'employeur doit :**
 - a. Proposer un reclassement
 - b. Reprendre le versement des salaires après 1 mois
 - c. Verser des indemnités de licenciement multipliées par deux
 - d. Prendre rendez-vous à la médecine du travail
- 2. Le médecin du travail a émis des propositions pour permettre à Michel, plombier de son état, de travailler malgré sa sciatique chronique. L'employeur :**
 - a. Est tenu de prendre en considération les propositions
 - b. Doit donner suite aux propositions
 - c. Doit faire connaître par écrit les motifs qui s'opposent à ce qu'il soit donné suite aux propositions
 - d. Peut licencier car les propositions sont irréalistes
- 3. Dans une entreprise à plusieurs établissements et appartenant à un groupe international, la recherche de reclassement d'un salarié inapte se fait :**
 - a. Dans un seul établissement
 - b. Dans tous les établissements de l'entreprise
 - c. Dans les autres entreprises du groupe sur le territoire national
 - d. Dans les autres entreprises du groupe même hors du territoire national
- 4. Cécile a été intoxiquée par un gaz chimique utilisé dans son laboratoire et a été déclarée inapte. L'employeur doit lui verser :**
 - a. Une indemnité de licenciement
 - b. Une indemnité de licenciement double
 - c. Une indemnité compensatrice de préavis

d. Une indemnité compensatrice de congés payés

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le licenciement pour inaptitude, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.